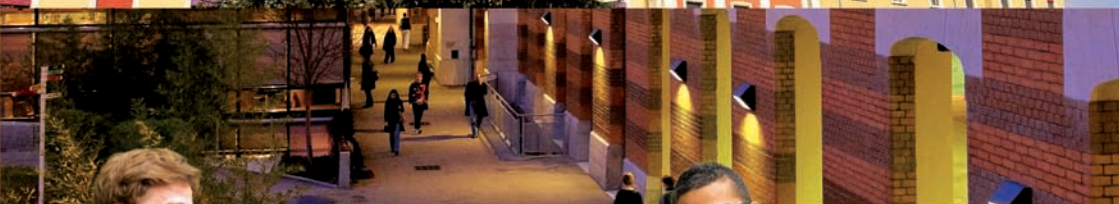


PÔLE HANDICAP ÉTUDIANT



LIVRET D'ACCUEIL



W W W . U N I V - L Y O N 3 . F R

L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS

Concilier handicap et égalité des chances est un défi que tous les acteurs sociaux doivent relever. Être handicapé, c'est subir une inégalité de chance dans sa vie quotidienne, dans ses études, dans sa vie professionnelle...

Qu'il soit lourd ou un peu plus léger, moteur ou sensoriel, visible ou non, le handicap est toujours durable. À l'université comme ailleurs, les handicaps entravent au quotidien les faits et gestes les plus ordinaires de la vie de l'étudiant : venir à l'université depuis son lieu de résidence, circuler dans les bâtiments pour suivre les cours et travaux dirigés, prendre part aux activités pédagogiques, se rendre à la bibliothèque, aller au resto'U, pratiquer un sport, faire un stage, rédiger un mémoire, passer des examens écrits ou oraux. Autant d'actions dont la conduite conditionne la réussite de tous les étudiants mais qui peuvent se révéler plus inaccessibles aux étudiants handicapés qu'aux autres.

Prendre en compte le handicap suppose donc un haut degré d'intégration des dispositifs handi-accueillants dans la vie universitaire. Dans cette mission d'accueil qui incombe à l'université, l'accessibilité des lieux aux étudiants handicapés est essentielle. Toutefois elle est insuffisante à elle seule si elle n'a pour corollaire l'accès aux supports et aux activités pédagogiques dans des conditions identiques pour tous.

Œuvrer en faveur de l'égalité des chances, telle est précisément la raison d'être du Pôle Handicap Étudiant de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Cela suppose tout d'abord de travailler en amont avec les équipes pédagogiques à la conception des dispositifs d'aménagement descolarité en fonction de la nature du handicap. Le Pôle Handicap Étudiant est également l'interlocuteur privilégié pour accueillir, guider, informer et conseiller les étudiants handicapés tout au long de l'année universitaire. Enfin, le Pôle

Handicap Étudiant apporte à chacun l'assistance technique et pédagogique dont il a besoin tout en restant attentif à l'autonomie que tout étudiant doit développer dans son travail.

Ce guide, fruit de l'expérience acquise au sein du Pôle Handicap Étudiant, n'a d'autre but que de permettre à tous d'appréhender dans leur globalité, les dispositifs d'accueil proposés aux étudiants handicapés et témoigne de la volonté de l'Université Jean Moulin Lyon 3 de donner à chaque étudiant les meilleures chances de réussite dans son parcours.

Bonne lecture à tous !

Jacques COMBY
Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3



Code de l'action sociale et des familles : article L. 114

« Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant ».

LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées - article 20

I. - Après l'article L. 123-4 du code de l'éducation, il est inséré un article L. 123-4-1 ainsi rédigé : *« Les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études ».*

SOMMAIRE

06. LE PÔLE HANDICAP ÉTUDIANT

- Préparation de l'arrivée à l'université
- Coordination du parcours universitaire
- Préparation de l'insertion professionnelle
- Les aides humaines proposées
- Les aides techniques proposées

10. LA STRUCTURE D'ACCUEIL

- Le bureau d'accueil général, de reprographie et d'adaptation de documents
- La salle de repos et de travail individuel
- Le bureau de la transcription Braille
- L'espace multiservices d'aide à la vie quotidienne

12. VOUS ÊTES LYCÉEN(NE) QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ? QUE DEVEZ-VOUS SAVOIR ?

- Vous envisagez de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur

14. VOUS ÊTES INSCRIT(E) À LYON 3 QUELLES SONT LES PROCÉDURES À SUIVRE ?

- Démarches au Pôle Handicap Étudiant
- Le lien avec le Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
- Mon insertion professionnelle ?
- Les ressources numériques et pédagogiques
- Mon logement ?
- Mon transport ?

20. QUELQUES ADRESSES UTILES

LES MDPH :
DÉPARTEMENT DU RHÔNE
DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

22. CONTACTS

PÔLE HANDICAP ÉTUDIANT
SMPPS
SCUIO-IP



LE PÔLE HANDICAP ÉTUDIANT

Le Pôle Handicap Étudiant accueille les étudiants en situation de handicap et se mobilise autour de plusieurs thématiques.

PRÉPARATION DE L'ARRIVÉE À L'UNIVERSITÉ

Organisation de rendez-vous durant la période lycéenne afin de réaliser l'évaluation des besoins en matière d'accessibilité au bâti et au savoir (domaine de compétence de l'université) et d'aide à l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne (domaine de compétence de la MDPH).

COORDINATION DU PARCOURS UNIVERSITAIRE

En lien avec le Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé, le Pôle Handicap Étudiant propose des procédures de demande d'aménagement, d'aides pédagogiques et d'accessibilité au bâti pour la mise en œuvre d'un plan personnalisé d'accueil et d'accompagnement.

PRÉPARATION DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

En lien avec le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle et de partenaires externes, le Pôle Handicap Étudiant propose un accompagnement vers le domaine professionnel.

LES AIDES HUMAINES PROPOSÉES

- ◉ Des permanences d'accueil sur de larges amplitudes horaires
- ◉ Le recrutement de preneurs de notes
- ◉ La récupération de cours réalisée par des donateurs de notes bénévoles et, dans certains cas, par des enseignants
- ◉ L'accompagnement pour une assistance aux études (aide aux recherches et au travail en bibliothèque, aide au déplacement et au repérage sur le campus, aide à la manipulation, etc.).



LES AIDES TECHNIQUES PROPOSÉES

- Prêt possible de PC portables, clés USB, dictaphones, téléagrandisseur portable au sein de l'université uniquement
- Un poste informatique équipé avec un accès à Internet, un scanner, une plage Braille, une synthèse vocale, une imprimante Braille
- Deux PC en libre accès en salle de travail dont un équipé du logiciel et du clavier ZOOMTEXT
- Le logiciel ZOOMTEXT déployé dans toutes les salles informatiques ainsi qu'à la Maison des Langues
- L'adaptation et la transcription Braille des documents réalisées en interne
- Des boucles à induction magnétique déployées dans les amphithéâtres de la Manufacture des Tabacs
- La consultation audio de certains quotidiens, hebdomadaires ou mensuels à la bibliothèque (« Vocale Presse », et deux postes adaptés à la consultation)
- Une machine à lire (avec écran 22 pouces pour la lecture des livres ou documents en agrandi)
- Un accès à des fichiers numériques sources pour l'adaptation des documents (agrément BNF Ministère de la Culture via la bibliothèque et selon les conditions en vigueur)
- Des numérisations et adaptations de documents liés à la scolarité

- Deux plans multisensoriels installés à la Manufacture des Tabacs
- Un accès aux ascenseurs par le prêt d'une clé
- La possibilité d'avoir une place de parking (uniquement à la Manufacture des Tabacs).



Les enseignants peuvent être contactés directement pour toute question relative aux cours ou aux examens.



LA STRUCTURE D'ACCUEIL

LE BUREAU D'ACCUEIL GÉNÉRAL, DE REPROGRAPHIE ET D'ADAPTATION DE DOCUMENTS

Lieu de rencontres et d'échanges où les étudiants peuvent venir travailler en groupe, numériser, imprimer, photocopier leurs documents mais aussi formuler leurs demandes auprès des chargés d'accueil. Cette salle est équipée d'un téléagrandisseur, d'un photocopieur-scanner en libre accès ainsi que d'une table de travail.

LA SALLE DE REPOS ET DE TRAVAIL INDIVIDUEL

Deux postes informatiques sont en libre accès et un fauteuil de repos est à disposition durant les interours. Ponctuellement, cette salle est utilisée pour les rencontres organisées avec nos partenaires chargés de l'insertion professionnelle.

LE BUREAU DE LA TRANSCRIPTION BRAILLE

Les transcriptions Braille (sujet d'examens, documents de TD, etc.) sont réalisées par nos soins.

L'ESPACE MULTISERVICES D'AIDE À LA VIE QUOTIDIENNE

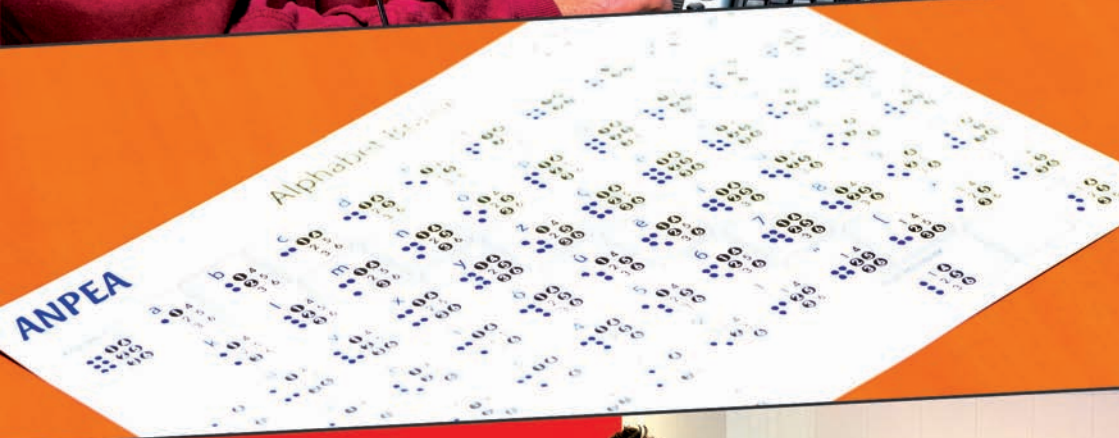
La salle de repos : équipée d'un lit médicalisé pour se reposer ou pour pratiquer, seul ou accompagné, des soins particuliers.

La salle de repas : petite cuisine équipée avec évier, réfrigérateur, micro-ondes, tables escamotables.

Des toilettes adaptées à l'accompagnement et à l'utilisation d'un verticalisateur (deux lève-personnes sont disponibles).



Un point documentation et information est situé dans l'espace multiservices.



VOUS ÊTES LYCÉEN(NE)

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

QUE DEVEZ-VOUS SAVOIR ?

SI VOUS ENVISAGEZ DE POURSUIVRE DES ÉTUDES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- ⊙ Consultez un conseiller d'orientation dans votre établissement, ou, si vous envisagez déjà un parcours universitaire, visitez les services d'orientation universitaires (le SCUIO-IP à Lyon 3)
- ⊙ Consultez les pages Internet des établissements universitaires et plus particulièrement la page concernant l'accueil des étudiants en situation de handicap :
www.univ-lyon3.fr - Rubrique **Vie du campus**.

En fin de Première ou en début de Terminale, si votre projet est défini et afin de préparer votre arrivée à l'université, contactez par courriel le référent handicap de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Nous pourrions ainsi anticiper ensemble votre arrivée et vous renseigner.



L'accessibilité au savoir et au bâti est le domaine de l'université.

Les aides humaines liées aux actes essentiels et à la vie quotidienne relèvent des prestations individuelles.

 **POUR RAPPEL LES AIDES COUVERTES PAR
LA PRESTATION DE COMPENSATION PEUVENT ÊTRE**

- ◉ Humaines
- ◉ Techniques
- ◉ Liées au logement
- ◉ Liées au véhicule et aux surcoûts de transport
- ◉ Spécifiques ou exceptionnelles
- ◉ Animalières.



VOUS ÊTES INSCRIT(E) À LYON 3

QUELLES SONT LES PROCÉDURES À SUIVRE ?



SI VOUS SOUHAITEZ DÉCLARER VOTRE HANDICAP, DÈS VOTRE INSCRIPTION, RENDEZ-VOUS AU PÔLE HANDICAP ÉTUDIANT

- ⦿ Renseignez une fiche de liaison à destination du Pôle Handicap Étudiant dans laquelle seront formulées vos demandes (aides pédagogiques, aides humaines - aides techniques, accessibilité au bâti)
- ⦿ Renseignez une fiche de liaison à destination du Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé dans laquelle seront détaillées vos demandes d'aménagements pour les sessions d'examens
- ⦿ Renseignez une fiche de liaison à destination de votre (vos) secrétariat(s) pour les questions concernant la scolarité et la mise en place des examens.

Les étudiants qui ne déclarent pas leur handicap auprès du Pôle Handicap Étudiant dépendent du régime général.

LE LIEN AVEC LE SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ

Par convention signée avec la MDPH du Rhône, le directeur du Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé est le médecin désigné par la CDAPH pour intervenir dans la gestion des aides pédagogiques (aides humaines et aides techniques) et établir les certificats d'aménagement concernant les sessions d'examens.

Si vous souhaitez bénéficier d'aménagements spécifiques pour vos examens (majoration de temps, secrétaire, ordinateur, salle individuelle, etc.) vous devez prendre rendez-vous auprès du Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé.

Ce rendez-vous doit être pris impérativement dès la rentrée.

Les documents à fournir pour le rendez-vous avec le médecin sont, si vous les possédez :

- ◉ Le plan d'accompagnement mis en place dans l'établissement dans lequel vous étiez l'année précédente
- ◉ Les documents médicaux récents et attestant de votre handicap
- ◉ Le numéro de dossier MDPH



La charte des examens, la circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011 concernant les examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ainsi que le décret 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap sont en ligne sur la page « Pôle Handicap Étudiant » du site internet de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

MON INSERTION PROFESSIONNELLE ?

En liaison avec le Bureau Emploi-Stages, le Pôle Handicap Étudiant assure le relais entre les étudiants handicapés et les organismes d'insertion professionnelle, par voie d'affichage, de diffusion via courriels ou courriers. Au sein du Bureau Emploi-Stages, vous pourrez recevoir des conseils individualisés sur votre CV et votre lettre de motivation, préparer des entretiens d'embauche, etc. N'hésitez pas à les contacter.

Quelques partenaires du Pôle Handicap Étudiant peuvent vous accompagner dans votre insertion professionnelle :

TREMLIN

L'association « TREMLIN ENTREPRISES » regroupe plus de 140 grandes entreprises et vous permet, en fonction de vos demandes et besoins, de faire des liens décisifs entre vos études et le monde du travail. Cela autant de fois que vous le souhaitez et quand vous le voulez. Leur objectif est de vous accompagner de façon individualisée vers le monde de l'entreprise.

ARPEJEH

L'association ARPEJEH est une association réunissant des organisations professionnelles privées et publiques, de tous secteurs, engagées dans une politique active en faveur de l'emploi des personnes handicapées, de l'égalité des chances et de la diversité.

AFIJ

L'AFIJ aide gratuitement tous les jeunes issus de l'enseignement supérieur à trouver un stage, un contrat en alternance, un job ou un premier emploi qualifié.

Étudiants handicapés et RQTH ? AGEHIP ?

Autres structures d'accompagnement vers l'emploi ?

Pour en savoir plus consultez notre site : www.univ-lyon3.fr

Rubrique **Vie du campus - Étudiants handicapés - Organisation parcours étudiant**



LES RESSOURCES NUMÉRIQUES ET PÉDAGOGIQUES TOUT PEUT DEVENIR UN OUTIL DE TRAVAIL

NET³, L'INTRANET ÉTUDIANT

Net³ est la porte d'entrée vers un ensemble d'informations, de ressources et de services numériques personnalisés : fonctionnalités de scolarité en ligne, de messagerie et de travail collaboratif au travers du bureau virtuel, accès à des plateformes pédagogiques, à des ressources documentaires ou encore à un agenda personnalisable.

LA MAISON DES LANGUES

La Maison des Langues offre aux étudiants la possibilité de travailler en auto-formation une trentaine de langues. La présence d'un moniteur est assurée en permanence pour conseiller les usagers dans leur travail linguistique en auto-formation.

Le logiciel « ZOOMTEXT » est installé sur les postes informatiques de la Maison des Langues.

LA PLATEFORME PÉDAGOGIQUE SPIRAL

Accessible via les outils de net³, la plateforme vous permet de récupérer vos cours en ligne, de rendre des devoirs à vos enseignants, de travailler en collaboration, etc.

BIBLIOTHÈQUE ET DOCUMENTATION

Vous pouvez accéder aux ressources documentaires depuis n'importe quel ordinateur connecté à Internet et équipé d'un navigateur, à condition de vous authentifier au préalable dans l'intranet de Lyon 3.

CENTRE D'INFORMATION DE DOCUMENTATION ET D'ORIENTATION

Vous vous questionnez sur votre poursuite d'études, sur le choix du cursus le plus adapté à votre projet professionnel. Vous recherchez des informations sur les métiers, les concours de la Fonction Publique, sur les techniques de recherche d'emploi et l'actualité du marché du travail, l'équipe du CIDO vous accueille en salle Olympie située en face du Pôle Handicap Étudiant à la Manufacture des Tabacs.

MON LOGEMENT ?

Le CROUS de Lyon - Saint-Etienne propose des logements adaptés aux étudiants en situation de handicap dans ses résidences universitaires. La demande se fait par le dossier social étudiant (DSE). La saisie doit être effectuée entre le 15 janvier et le 30 avril précédant la rentrée universitaire sur le site internet du CROUS.

Pour en savoir plus : www.crous-lyon.fr

Rubrique **Logement - Demande de logement pour les étudiants handicapés**

MON TRANSPORT ?

Le transport des élèves et étudiants handicapés scolarisés en milieu ordinaire est une compétence du département.

Les dossiers de demande de prise en charge sont téléchargeables sur le site : **www.rhone.fr**

Rubrique **Solidarité handicap - Scolarisation et insertion - Transport élèves handicapés**

Pour en savoir plus

Direction de la mobilité

N° Vert ® : 0800 869 869 (appel gratuit)

transporteleveshandicapes@rhone.fr



QUELQUES ADRESSES UTILES



LES MDPH

MAISONS DÉPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPÉES

Lieux d'accueil, de conseil et d'accompagnement, les Maisons départementales des personnes handicapées ont pour vocation d'offrir aux personnes handicapées une large panoplie de services pour répondre à leurs besoins, faciliter leurs démarches et promouvoir leurs droits (à titre d'exemple : PCH, transports, AVS, projet de vie, etc.).



Pour retrouver facilement la MDPH de votre département, dans un moteur de recherche, tapez « **MDPH + N° de votre département** »



DÉPARTEMENT DU RHÔNE

MDPH du Rhône | MDPH 69

23 rue de la Part Dieu - 69003 LYON

Tél. 0 800 869 869 | Courriel : handicap@rhone.fr | www.rhone.fr

L'accueil se fait dans la « Maison du Rhône » proche du domicile.



DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

MDPH de l'Ain | MDPH 01

13 avenue de la Victoire - 01000 BOURG-EN-BRESSE

Tél. 0 800 888 444 | Courriel : mdph@cg01.fr | www.ain.fr

Accueil sans rendez-vous au siège de la MDPH
tous les après-midi de 14h à 17h.

MDPH de l'Ardèche | MDPH 07

Pôle Astier-Froment - BP 737 - 07007 PRIVAS

Tél. 04 75 66 78 34 | <http://mdph-07.action-sociale.org>

MDPH de l'Isère | MDPH 38

<http://mdph-38.action-sociale.org>

Le Pulsar - 4 avenue du Doyen Weil - 38000 GRENOBLE

Tél. 04 38 12 48 48 | Courriel : mdphi@cg38.fr | www.mda38.fr

MDPH de Saône et Loire | MDPH 71

Maison départementale de l'autonomie - MDPH

Espace Duhesme - 18 rue de Flacé - 71026 MACON Cedex 9

Tél. 03 85 21 51 30 | Courriel : mdph@cg71.fr | www.cg71.fr

MDPH de la Savoie | MDPH 73

110 rue Sainte Rose - 73000 CHAMBERY

N° Vert ® : **0 800 0 800 73** | Numéro vert gratuit réservé aux bénéficiaires et à leur entourage

Tél. 04 79 75 39 60 | Fax : 04 79 75 39 61 | www.mdph73.fr

MDPH de la Haute Savoie | MDPH 74

26 avenue de Chevène - CS 20123 - 74003 ANNECY Cedex

Tél. 04 50 33 22 50 | Courriel : mdph@mdph74.fr | www.mdph74.fr

MDPH de Haute-Loire | MDPH 43

9 rue des Moulins - CS 40114 - 43009 LE PUY EN VELAY Cedex

Tél. 04 71 07 21 80 | Courriel : accueil@mdph43.fr | www.cg43.fr

MDPH de la Loire | MDPH 42

23 rue d'Arcole - 42000 SAINT-ÉTIENNE

Tél. 04 77 49 91 91 | Courriel : info@cg42.fr

CONTACTS

PÔLE HANDICAP ÉTUDIANT

Responsable du Pôle Handicap Étudiant

Magali LASTRICANI-JOLIVET

Tél. 04 78 78 78 01 | Courriel : magali.lastricani@univ-lyon3.fr

Chargée d'accueil et d'accompagnement administratif

Flore DEGUEURCE

Tél. 04 26 31 86 56 | Courriel : flore.degueurce@univ-lyon3.fr

Chargées d'accueil et d'accompagnement pédagogique

Tél. 04 26 31 86 56 | Courriel : handicap@univ-lyon3.fr

Chargé d'accueil et de transcription Braille

Jean VALERO

Tél. 04 26 31 86 56 | Courriel : jean.valero@univ-lyon3.fr

SMPPS

SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ

Tél. 04 78 78 79 83

SCUIO-IP

SERVICE COMMUN UNIVERSITAIRE D'INFORMATION, D'ORIENTATION
ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Centre d'Information, de Documentation et d'Orientation | CIDO

Tél. 04 78 78 78 40 | Courriel : scuio-ip@univ-lyon3.fr

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle

Fax. 04 78 78 72 83 | Courriel : bes@univ-lyon3.fr





PÔLE HANDICAP ÉTUDIANT

Manufacture des Tabacs | 18 rue Rollet | 69008 LYON

04 78 78 78 01 | magali.lastricani@univ-lyon3.fr | www.univ-lyon3.fr